

Bienvenue



Étude de conception préliminaire du pont enjambant
la rivière Rouge sur la RPS 204

Été 2025

Manitoba 

Nous reconnaissons que nous sommes sur le territoire du Traité n° 1 et que nous sommes rassemblés sur les terres ancestrales des peuples anichinabé, cri et ojibwé ainsi que sur le territoire de la nation métisse de la rivière Rouge.

Alors que nous poursuivons nos efforts vers la réconciliation, il importe que nous connaissions l'histoire du Canada et reconnaissons les torts et les préjudices qu'elle comporte. Nous devons aussi nous rappeler que l'expérience de l'identité canadienne a été inéquitable et continue de l'être pour beaucoup, tout en songeant au Canada que nous souhaitons bâtir ensemble pour les générations à venir.

Ordre du jour – Phase 2 de la consultation ³

1. Équipe de projet
2. But
3. Zone à l'étude
4. Ce que nous avons entendu durant la phase 1
5. Inspection et constatations
6. Options envisagées
7. Option privilégiée
8. Calendrier du projet et prochaines étapes

Équipe de projet



- Abdulgafar Mohammed
Gestionnaire de projet, Direction de la gestion de projets
- Andrew Pankratz
Ingénieur concepteur, Ponts et ouvrages d'art
- Michael Hagos
Ingénieur des services techniques, Ponts et ouvrages d'art
- Mandip Sainbhi
Ingénieur des services techniques, région de l'Est



- Erin Huck
Gestionnaire de projet adjointe
- Crista Gladstone
Responsable de la mobilisation
- Tracey McKenna
Soutien à la mobilisation

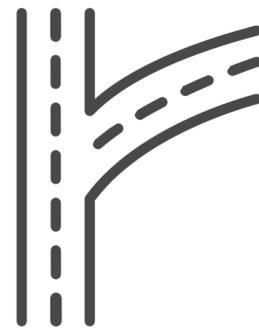


- Jim Lukashenko
Gestionnaire de projet
- Edmund Ho
Concepteur principal

Objectifs de la consultation d'aujourd'hui



Présenter la
rétroaction reçue
durant la phase 1.



Présenter les options
envisagées et l'option
privilegiée.



Offrir une possibilité
de **donner votre avis**
et de **poser des**
questions.

Zone à l'étude



La zone à l'étude est circonscrite au pont enjambant la rivière rouge sur la RPS 204, dans la Ville de Selkirk, au Manitoba.

Le pont fait partie du réseau routier régional. Principal lien entre la rive est de la rivière Rouge et la Ville de Selkirk, il y circule environ 7 290 véhicules par jour.

La RPS 204 est l'un des corridors de La Vérendrye Trail. Elle se prolonge au nord de Winnipeg le long de la rivière Rouge sur 30,9 km (19,2 milles) et se termine à Selkirk, à l'intersection de la RPGC (route provinciale à grande circulation) 9 A.

Ce que nous avons entendu

Réponse de l'équipe de projet



Sécurité d'utilisation – La sécurité publique et l'utilisation continue du pont suscitent des inquiétudes.

L'équipe de projet précise que le pont fait l'objet d'inspections périodiques et qu'il est actuellement jugé sûr pour l'usage public. L'équipe de projet explique aussi comment les effets cumulés du vieillissement et d'une utilisation prolongée affectent l'état de la structure. La remise en état du pont est nécessaire si l'on veut que celui-ci convienne à une utilisation à long terme dans les conditions de circulation actuelles.



Protection d'un lieu historique – Le pont revêt une importance historique pour la Ville de Selkirk. Un intérêt est exprimé à l'égard de la conservation du pont actuel si on privilégie l'option de remplacement.

L'équipe de projet souligne que la décision de remplacer ou de remettre en état le pont sera prise durant la prochaine phase du processus d'évaluation. L'importance historique du pont a été prise en considération durant l'évaluation actuelle.



Transport actif – Il est question de la conversion du pont afin qu'il puisse servir au transport actif (pont réservé aux piétons seulement) si on privilégie l'option de remplacement.

L'équipe de projet étudie actuellement différentes options de conservation du pont actuel à des fins de transport actif si on privilégie l'option de remplacement.

Ce que nous avons entendu



Entretien – Il est question du coût d'entretien du pont actuel si on privilégie l'option de remplacement.



Atténuation des inondations – Le pont est souvent inaccessible en raison des fréquentes inondations printanières dans les environs. Les participants demandent si on évaluerait d'autres tracés pour éviter les problèmes dus aux inondations.



Services publics – Les participants se demandent si les services publics et les communications sont pris en considération dans la nouvelle conception.

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe de projet souligne que la décision de remplacer ou de remettre en état le pont sera prise durant la prochaine phase d'évaluation. Les coûts d'entretien seront également pris en considération au moment de l'analyse des options de conservation du pont pour qu'il serve de lien piétonnier.

L'équipe du projet souligne que le consultant en conception examinera la question des inondations dans la région. On pourrait surélever la route pour la protéger de la hausse des niveaux d'eau.

Si le pont est remplacé, l'équipe du projet envisagera différents emplacements et tiendra compte des répercussions possibles sur les intersections actuelles.

L'équipe de projet ajoute qu'on devra mener des études supplémentaires pour évaluer la circulation et les répercussions environnementales dans les zones avoisinantes si un nouvel emplacement est choisi.

L'équipe de projet confirme que les services publics seront pris en considération durant l'étude de conception préliminaire.

Inspections et constatations

Voici un aperçu des inspections du pont qui ont été menées.

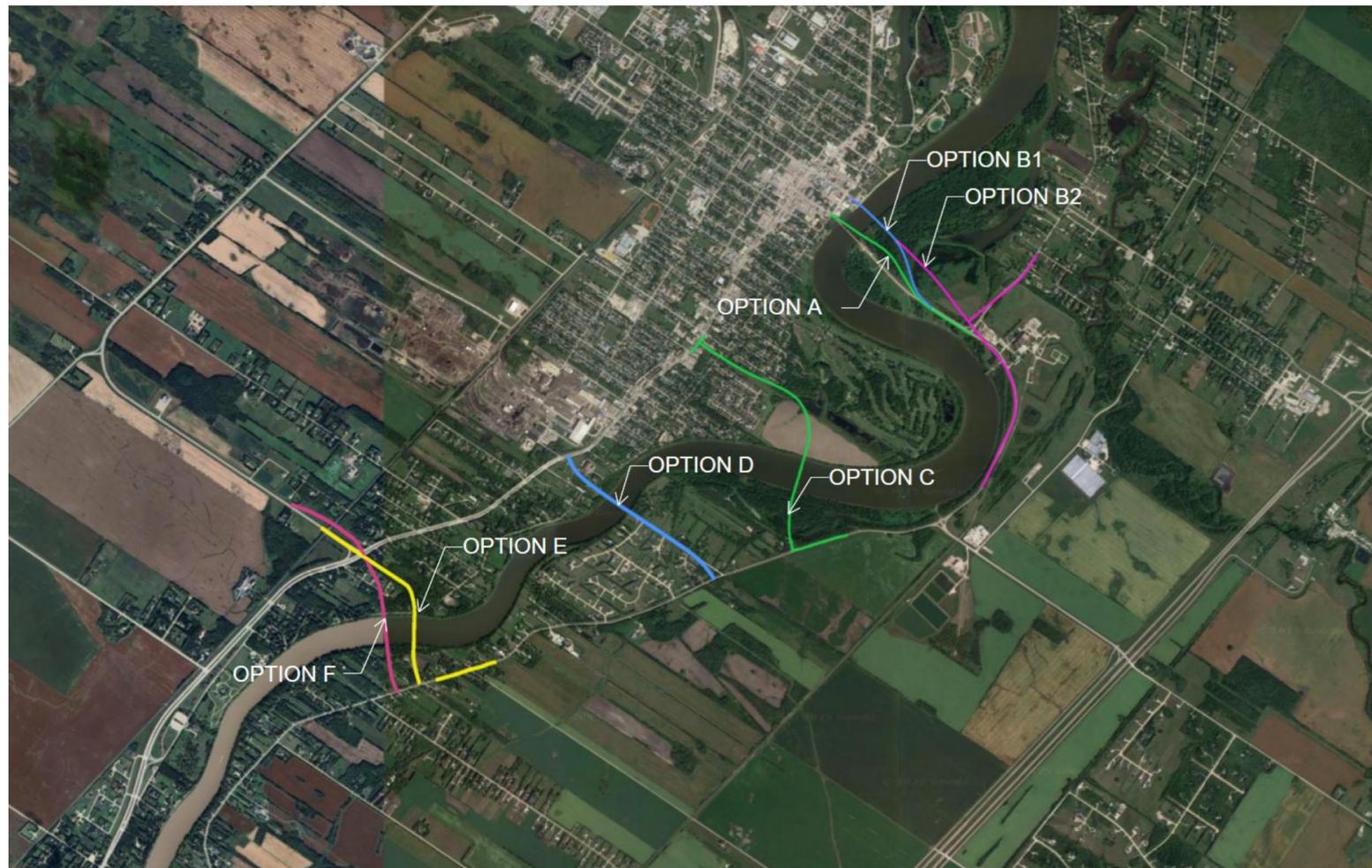
- Examen de l'état actuel du pont
- Inspections directes et inspections avec drone du pont
- Inspection sous l'eau des piliers de pont
- Analyse de la circulation

Constatations

Les inspections ont permis de conclure que, malgré quelques zones nécessitant des réparations, le pont était généralement en bon état. De plus, la travée levante du pont ne doit pas être opérationnelle et sera fixée en position abaissée.



Options envisagées : remplacement du pont



** Avertissement : À titre indicatif uniquement. Ces tracés représentent une série de solutions de rechange préliminaires définies à l'issue d'une évaluation de haut niveau. Ces solutions sont présentées pour susciter des discussions sur les possibilités offertes et la formulation d'idées novatrices; toutefois, elles ne se traduisent par aucune orientation future en matière de conception ni ne requièrent aucun investissement important en temps ou en ressources à ce stade-ci.*

En plus de l'option de remise en état du pont, six tracés (A-F) situés à proximité de Selkirk ont été pris en considération dans le cadre de l'option de remplacement du pont.

- **Tracé A** – Situé au nord de la structure actuelle. Retard possible en raison de la présence d'artefacts enfouis. Plus de temps requis pour une évaluation adéquate.
- **Tracé B** – Également situé au nord. Comprend deux sous-tracés : le tracé B1 évite les zones humides, tandis que le tracé B2 passe sur une route surélevée et en traverse une autre. Incidence possible des deux options sur l'écoulement de l'eau et les zones de pêche.
- **Tracés C et D** – Situés au sud. Incidence sur les zones résidentielles et récréatives. Entraînent des problèmes environnementaux et communautaires.
- **Tracés E et F** – Emplacements terrestres semblables. Nécessitent l'acquisition de terrains. Perturbation possible de l'accès aux services d'urgence. Option E préférable pour des raisons hydrauliques et parce qu'elle comporte moins de risques pour le patrimoine.

***Cependant, l'évaluation a permis de conclure que la remise en état est la meilleure option; l'option de remplacement du pont a été abandonnée par Transport et Infrastructure Manitoba.**



Portée

- Renforcer le pont afin de rétablir sa capacité de charge à long terme.
- Remettre en état le tablier, la chaussée et l'infrastructure du pont afin de prolonger sa durée de vie de 25 ans.
- Installer des barrières pour piétons et des glissières de sécurité conformes aux normes en vigueur.
- Remplacer les appareils d'éclairage.
- Étudier les possibilités d'élargissement du trottoir actuel.
- Éviter l'acquisition de terrains.
- Réduire au minimum les perturbations pour l'environnement.
- Tenir compte du fait que la remise en état du pont actuel sera sans doute nécessaire même on planifiait immédiatement la construction d'un pont de remplacement.



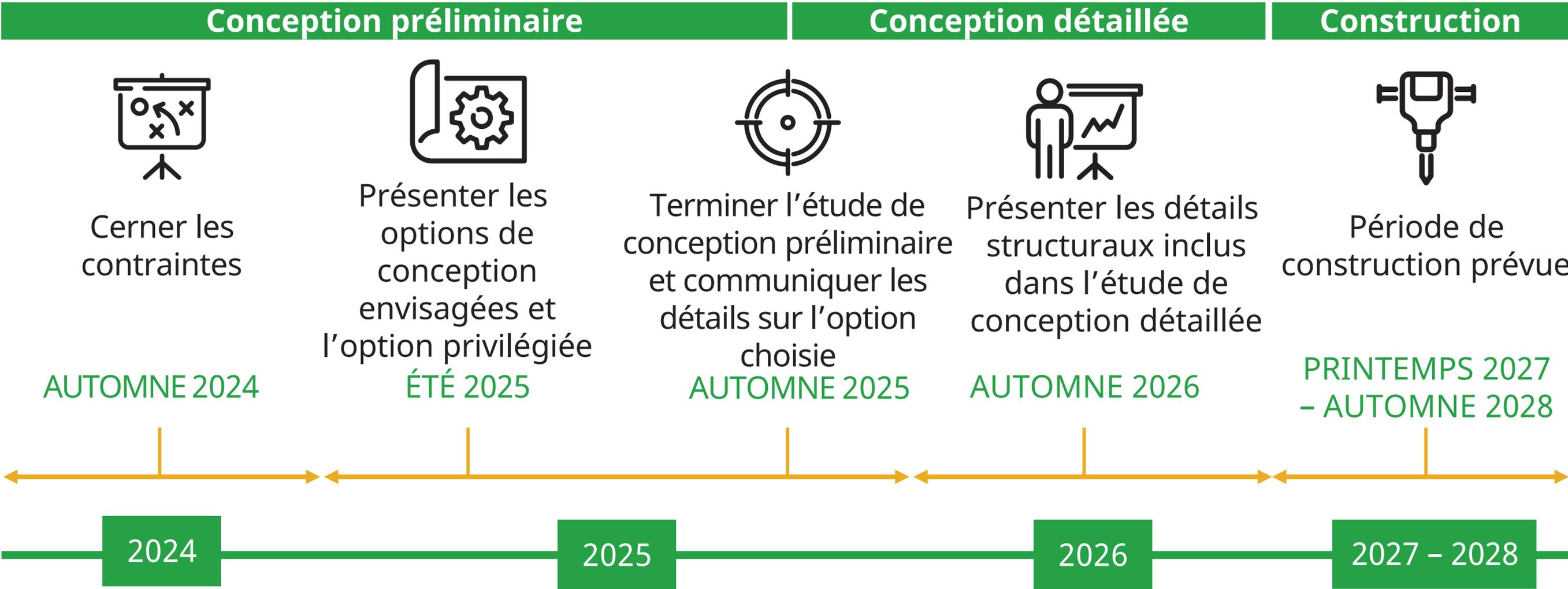
Justification de la sélection de l'option privilégiée :

- maintient le pont actuel à son emplacement actuel en tant que lien vital vers le centre-ville;
- préserve le caractère historique de la structure;
- réduit les coûts des travaux de construction;
- Élimine le besoin d'acquérir des terrains;
- atténue les préoccupations de l'étude d'impact en matière de richesses du patrimoine;
- maintient un lien vital vers le centre-ville;
- élimine le besoin de remettre provisoirement en état le pont pendant la planification et la construction d'une nouvelle structure.

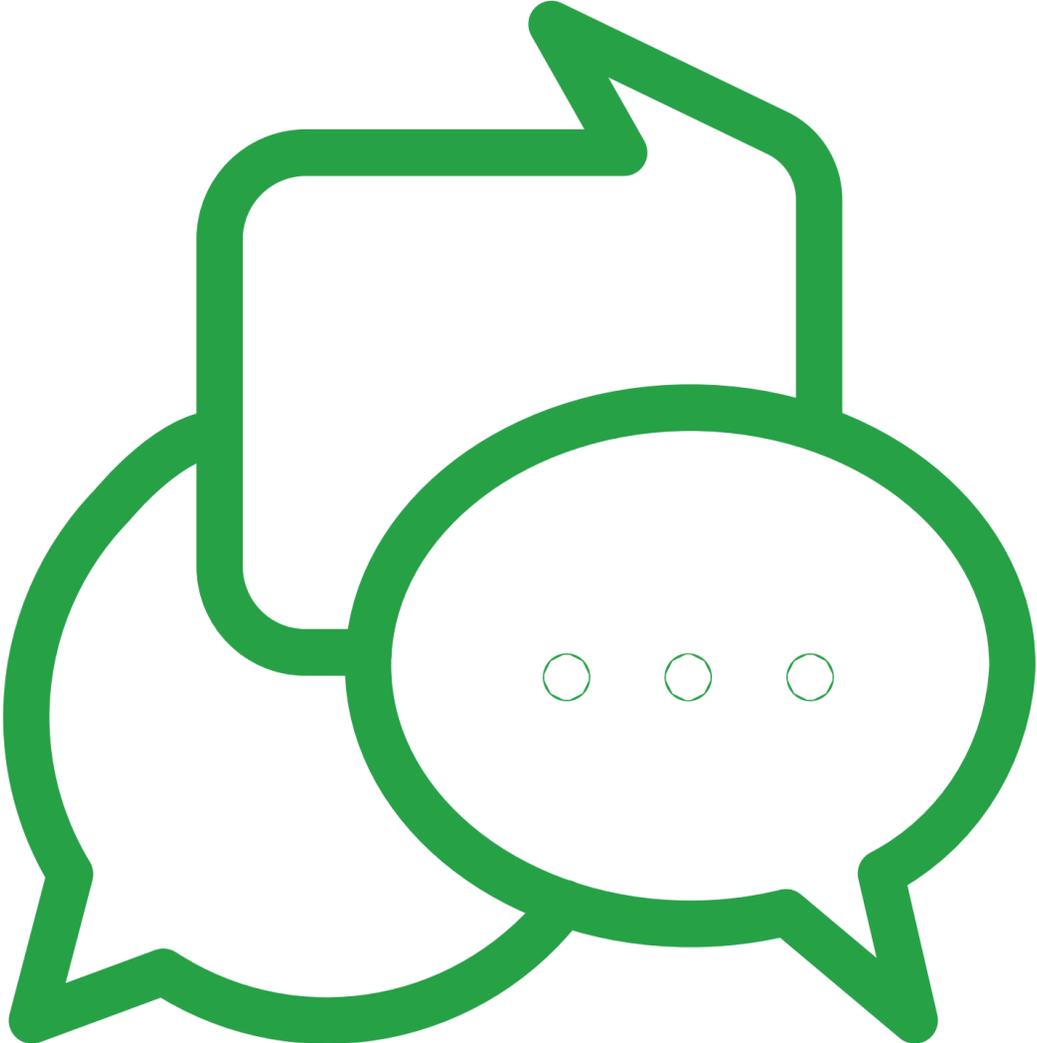
La remise en état est l'option privilégiée pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Calendrier proposé + prochaines étapes

Nous sommes ici



Questions/commentaires?



Merci!

.....

**Pour un complément d'information, veuillez
communiquer avec :**

Tracey McKenna
Spécialiste en mobilisation communautaire
Tracey.mckenna@aecom.com